

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête d'utilité publique préalable à la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux et des périmètres de protection du captage d'alimentation en eau potable « Seigneur 1 » et « Seigneur 2 » du Syndicat intercommunal des eaux de la région de Vatan au titre du code de l'environnement, de l'autorisation des ouvrages au titre du code de l'environnement, de l'autorisation du Syndicat intercommunal des eaux de la région de Vatan à utiliser l'eau prélevée à des fins de consommation humaine au titre du code de la santé publique, est ouverte du **vendredi 25 octobre 2019 à 9h00 au mardi 26 novembre 2019 à 18h00 inclus**. La mairie de **VATAN** est désignée siège de l'enquête publique.

Le dossier sera tenu à la disposition du public en mairie de VATAN du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00, le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 8h30 à 12h00, et en mairie de Giroux le lundi et mardi de 9 h à 12 h et le vendredi de 9 h à 12h15 et de 13 h à 15h45, pendant toute la durée de l'enquête.

Un registre sera tenu à la disposition du public en mairies de VATAN et de GIROUX, lequel pourra y consigner directement ses observations sur le projet.

**Madame Claudine MOREAU**, désignée commissaire enquêteur par le président du Tribunal Administratif de Limoges, recevra les observations du public à la mairie de

### VATAN :

- le vendredi 25 octobre 2019 de 9h00 à 12h00 ;
- le samedi 16 novembre 2019 de 9h00 à 12h00 ;
- le mercredi 20 novembre 2019 de 14h00 à 18h00 ;
- le mardi 26 novembre 2019 de 14h00 à 18h00.

### GIROUX :

- le lundi 4 novembre 2019 de 9h00 à 12h00 ;

Toute personne physique ou morale pourra écrire au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête (Mairie de Vatan, Place de la République, 36150 VATAN) ou par courriel à l'adresse: [pref-be-ep-captages-vatan@indre.gouv.fr](mailto:pref-be-ep-captages-vatan@indre.gouv.fr) et ce, avant la fin de l'enquête.

Une copie du rapport énonçant les conclusions et l'avis du commissaire enquêteur sera déposée à la préfecture de l'Indre, bureau de l'environnement et dans la mairie de Vatan à l'issue de l'enquête et sera consultable pendant un an.